



ÉCOLE  
EUROPÉENNE  
SUPÉRIEURE  
D'ART DE BRETAGNE

BREST  
LORIENT  
QUIMPER  
RENNES

34, RUE HOCHÉ  
35000 RENNES  
FRANCE

T : +33 (0)2 23 62 22 64  
F : +33 (0)2 23 62 22 69  
EESAB@VILLE-RENNES.FR  
WWW.EESAB.FR

## **DEMANDE DE DEROGATION POUR LES CANDIDATS NON TITULAIRES DU BACCALAUREAT**

Cette demande est à formuler en vue de l'inscription à l'examen d'entrée de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne - Brest, Lorient, Quimper, Rennes.

L'examen d'entrée a lieu aux mêmes dates pour les 4 sites - les 24, 25 et 26 avril 2012 à Rennes.

---

Le dossier de demande de dérogation doit être adressé au secrétariat de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne - 34 rue Hoche - 35000 RENNES.

Le dossier est à retourner avant le vendredi 16 mars 2012 accompagné des documents suivants :

- \* un formulaire d'inscription
- \* une photocopie des diplômes obtenus
- \* une lettre de motivation
- \* un curriculum vitae détaillé
- \* un dossier comportant une sélection de travaux personnels ou des reproductions de ces travaux (10 maximum d'un format maximum de 21x29,7 cm)
- \* un chèque d'un montant de 55 euros à l'ordre de 'le Régisseur de l'EESAB'.

---

Les demandes de dérogations seront examinées par le comité de direction de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne.

Les résultats de la commission de dérogation vous seront communiqués au plus tard le vendredi 6 avril 2012.

### **DATES DES PORTES OUVERTES DE L'EESAB**

Site de Brest (02 98 00 87 20) : le samedi 10 mars 2012  
Site de Lorient (02 97 35 31 70) : le samedi 11 février 2012  
Site de Quimper (02 98 55 61 57) : le mercredi 15 février 2012  
Site de Rennes (02 23 62 22 60) : le samedi 10 mars 2012

**EN CAS DE PROBLEME OU POUR TOUTE INFORMATION SPECIFIQUE, VEUILLEZ CONTACTER LE SIEGE DE L'EESAB AU 02 23 62 22 64 OU L'UN DES SECRETARIATS DES SITES.**